

ANNEXE 3

RELATIVE AUX ACTEURS ET AU CIRCUIT DE L'INFORMATION

3.1 Les acteurs à informer (à titre indicatif)

Parmi les acteurs qui peuvent être impliqués dans le COREVIH, soit directement en tant que représentants, soit indirectement en tant que personnes représentées, on peut lister, à titre indicatif :

- des services de soins hospitaliers et des professionnels des spécialités prenant en charge des patients infectés par le VIH (exemples : addictologie, biologie, cardiologie, chirurgie réparatrice, dermatologie, dentisterie, endocrinologie, gastro-entérologie, gynécologie obstétrique, hépatologie, pharmacie, psychiatrie, stomatologie, AMP, pédiatrie, ...). Une attention particulière sera portée à l'implication nécessaire des spécialités relatives à la prise en charge des co-infections hépatites - VIH, au projet de grossesse et aux effets secondaires des thérapeutiques ;
- des équipes « psy-VIH » ou les professionnels concourant à la prise en charge psychologique ;
- des professionnels paramédicaux : diététiciens, psychologues, assistantes sociales, éducateurs ;
- des unités de prévention et /ou d'éducation pour la santé (consultation ou service) ;
- des services de santé publique des établissements concernés ;
- des services médico-techniques ;
- des réseaux prenant en charge les patients infectés par le VIH ;
- des professionnels du secteur libéral ;
- des UCSA ;
- des permanences d'accès aux soins de santé (PASS) ;
- des centres de dépistage anonymes et gratuits (CDAG) et tous les services concourant au dépistage ;
- des soins de suite et de réadaptation (SSR) et des soins de longue durée (SLD) ;
- des Centres régionaux d'information et de prévention du sida (CRIPS), observatoires régionaux de santé (ORS) ;
- des associations de malades et/ou d'usagers du système de santé ;
- des associations de soutien, d'insertion ;
- des associations gestionnaires d'hébergement.

3.2 Circuit de l'information

Afin que le COREVIH puisse réaliser ses missions et que ses membres puissent jouer leur rôle de porte parole et de relais, il est recommandé de mettre en place :

- **la liste de l'ensemble des acteurs représentés** par les membres du COREVIH. Cette liste peut être établie par le secrétariat des COREVIH, en lien avec les secrétariats des services déconcentrés et ceux des ARH.
- **la liste de l'ensemble des acteurs** qui doivent recevoir de l'information ou pouvoir s'exprimer au sein du COREVIH, via leur représentant.

Ces listes, formalisées sous forme de liste de diffusion informatique, seront mises à jour annuellement à l'occasion de la réunion du COREVIH et des institutions. La constitution de ces 2 listes est une étape utile au fonctionnement du COREVIH.

- **des outils d'information** utilisant au maximum les nouvelles technologies, déjà employées par beaucoup de CISIH actuels : site Internet, liste de diffusion... Cela permettra au secrétariat ou à l'assistant administratif du COREVIH de diffuser, de façon

automatisée, à l'ensemble des partenaires représentés au COREVIH de l'information sur les ordres du jour des réunions, les compte rendus de celles-ci, les groupes de travail, les actualités du COREVIH, les données épidémiologiques, les programmes de travail ainsi que le rapport d'activité et de recevoir en retour toute information utile.